

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DVD 37 Aménagements de sécurité Programme 2015 - Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération du 3 mars 2015 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter de la Région Ile de France les subventions relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2015, et de prendre toute décision en résultant ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 3 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 3 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 4 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès du Président de la Région d'Ile-de-France les subventions relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2015, et à prendre toute décision en résultant.

Article 2 : Les dépenses sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, au chapitre 23, article 2315, rubriques 821 et 822, mission 61000-99-060, au titre de l'exercice 2015.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 13, article 1322, rubriques 821, mission 61000-99-060.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO